



Au cirque Pinder, chacun connaît son numéro...

Au cirque Pinder, chacun connaît son numéro et son ordre de passage. Au CSE de la DTG, la direction improvise : ordre du jour et calendrier non respectés, personnels invités sans même en informer les élus... Le tout malgré un accord signé et des lois travail que cette même direction a tant plébiscitées.

Les engagements seraient-ils uniquement faits pour les salariés ?

Il aura fallu de la clairvoyance et de l'obstination pour que les agents concernés puissent obtenir l'avis du CSE. Pour la CGT, le respect des personnels et de leurs représentants n'est pas une option.



Nous exigeons le respect de l'accord et des règles de fonctionnement du CSE.

PROJET PPH :

LES AGENTS N'ONT PAS À PAYER LA PRÉCIPITATION DE LA DIRECTION !



Une expertise qui confirme les fragilités du projet

L'expertise confirme les fragilités du projet : outils encore instables, gains de temps non démontrés et conséquences insuffisamment évaluées. La direction avance un gain de 1 h 30 par jour sans mesure du travail réel permettant de le vérifier. Elle veut pourtant modifier les roulements dès maintenant !



Une charge de travail en forte hausse

Pendant ce temps, le nombre de valeurs à examiner le matin peut atteindre 300, contre 80 à 100 auparavant. L'automatisation exige toujours de contrôler, d'analyser et de corriger.

Le travail se transforme et la charge cognitive augmente. Cela doit être reconnu !



Des contraintes déplacées et aggravées

La suppression des prises de poste à 6 h masque un transfert de contraintes vers les astreintes : prises de poste répétées à 7 h, journées longues, coordination et responsabilités, supplémentaires, y compris après une nuit perturbée. Le temps consacré aux projets et au maintien des compétences risque également d'en faire les frais.



LA CGT EXIGE :

1



Le maintien de l'organisation et de l'accord Prévi actuels, avant toute expérimentation encadrée et réversible.

2



Des outils stabilisés et une mesure de la charge réelle, à Toulouse comme à Grenoble.

3



Des moyens humains adaptés, le respect des repos et une prévention effective des risques.

4



La reconnaissance des qualifications et des responsabilités, avec les formations nécessaires.

5



Aucune perte de rémunération : les conséquences doivent être chiffrées pour chaque agent et compensées.



Dans un contexte de changement climatique, l'expertise des prévisionnistes contribue à la qualité des prévisions et à la sûreté des installations. **Cette expertise exige du temps, des effectifs et de la reconnaissance.**



Le CSE a rendu un avis défavorable en l'état, à l'unanimité des neuf membres.

La CGT exige que la direction ne mette pas en œuvre ce nouveau roulement dans ces conditions et reprenne le travail avec les agents et leurs représentants.



À la direction d'entendre les exigences et de respecter ses engagements.

un amateur peut aspirer à être professionnel un jour